

## AVIS PUBLIC

### Régie de l'énergie

---

*Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts  
et la structure tarifaire de Gaz Métro  
(Dossier R-3867-2013)*

La Régie de l'énergie (la Régie) entreprend l'examen, en audience publique, de la demande de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire.

Afin d'amorcer ce dossier générique, Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser la tenue de séances de travail au cours desquelles seront abordées diverses questions relatives à l'allocation des coûts et à la structure tarifaire de Gaz Métro. Elle demande également de réserver ses droits à l'égard du dépôt de demandes spécifiques portant sur les sujets abordés lors de ces rencontres.

#### DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée souhaitant participer au processus d'audience doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention accompagnée, le cas échéant, d'un budget de participation au plus tard le **20 décembre 2013 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et aux instructions de la Régie dans sa décision D-2013-193 et être transmise à Gaz Métro dans le même délai.

La demande de Gaz Métro, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* de même que la décision procédurale D-2013-193 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca